



**Cérémonie d'installation  
des autorités communales de Bretigny-sur-Morrens**

**INVITATION À DEVENIR  
MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL**

**Mardi 20 avril 2021 à 18h30**

**à la salle de gymnastique de la Combe à Cugy**

**sous la présidence de Monsieur le Préfet Pascal Dessauges**

---

## **Ordre du jour**

### **1ère partie sous la présidence du Préfet**

- a) Assermentation des membres du législatif
- b) Assermentation des membres de l'exécutif
- c) Nomination du/de la président·e et du/de la secrétaire
- d) Adoption du PV séance tenante

### **2ème partie sous la présidence du/de la président·e (nouvellement élu·e)**

- e) Nomination du/de la vice-président·e et du/de la secrétaire suppléant·e
- f) Nomination des scrutateurs·trices et des suppléant·e·s
- g) Nomination des délégué·e·s aux associations intercommunales
- h) Nomination des commissions permanentes

#### **Conditions de participation**

- Etre autorisé·e à exercer ses droits civiques sur le plan communal (p. 3) ;
- Inscription préalable (p.2) ;
- S'agissant d'une séance solennelle et à la demande du Préfet, la tenue vestimentaire doit être adaptée à la circonstance ;
- Aucun retard ne sera admis, les portes seront ouvertes dès 17h45.

#### **Mesures sanitaires**

- Port du masque dès l'entrée dans le bâtiment (masques à disposition sur place) ;
- Désinfection des mains avant d'entrer dans la salle ;
- Liste de présence avec numéros de téléphone et adresses e-mail ;
- Le public n'est pas admis à cette cérémonie.

---

# Inscription obligatoire

En raison des directives strictes en matière de sécurité sanitaire liées à la pandémie, l'organisation de la séance et la tenue de la liste de présence prennent plus de temps. Il importe donc de pouvoir faciliter les choses et garantir que la séance commence à l'heure prévue.

C'est pourquoi, nous vous demandons de vous inscrire, dès maintenant et jusqu'au 19 avril, par les moyens suivants, à choix :

## Inscription jusqu'au 19 avril 2021

- Courriel à : *conseilgeneral@bretigny.ch*
- Appel ou message téléphoniques (SMS ou WhatsApp)  
*079 382 18 64* (président du Conseil général)
- Courrier postal à l'adresse du président  
*Arnold Ottonin*  
*Rte de Béthusy 8*  
*1053 Bretigny-sur-Morrens*

## Communication des absences

L'inscription est un engagement. Toutefois, **en cas d'empêchement impératif** à participer à la séance, les absences sont à communiquer à partir de **2 heures avant le début de la séance** :

- Uniquement par téléphone ou message téléphonique  
*079 382 18 64* (président du Conseil)  
*079 668 23 47* (secrétaire du Conseil)
-

# Assermentation

Pour rappel, toute personne de nationalité suisse ou étrangère, âgée de 18 ans révolus, domiciliée légalement dans la commune de Bretigny-sur-Morrens (pour les étrangers, résider en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans, et être domicilié dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins) peut devenir membre du Conseil général.

Toute personne remplissant ces conditions a donc la possibilité d'être assermentée pour la législature 2021/2026 lors de cette cérémonie. La nouvelle législature débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et la première séance du Conseil général aura lieu le 6 octobre 2021.

	<b>Séance du 20 avril 2021 Assermentation Nouvelle législature 2021-2026</b>	<b>Séance du 9 juin 2021 Législature 2016 - 2021</b>	<b>Première séance 6 octobre 2021 Nouvelle législature 2021-2026</b>
<b>Conseiller·ère·s de la législature 2016 – 2021 déjà assermenté·e·s</b>	Présence obligatoire pour assermentation	Pas d'assermentation nécessaire pour les membres actuels (Statut d'assermenté·e valable jusqu'au 30 juin 2021)	Assermentation uniquement pour les personnes qui étaient absentes le 20 avril
<b>Personnes non-membres du Conseil général, souhaitant se faire assermenter</b>	Présence obligatoire pour assermentation	Assermentation obligatoire pour participer à la dernière séance de la législature 2016-2021	Assermentation uniquement pour les personnes qui étaient absentes le 20 avril
<b>Election des commissions et des délégations de la compétence du conseil général</b>	Présence et assermentation obligatoires pour être élu·e dans une commission et/ou une délégation	Les membres des commissions de la législature 2016-2021 gardent leur fonction jusqu'au 30 juin 2021	Election éventuelle des personnes qui auraient manifesté un intérêt pour une fonction dans une commission et/ou délégation, et qui étaient absentes le 20 avril

# Déplacement à Cugy

La situation épidémiologique et les actuelles directives sanitaires nous ont contraints à déplacer la cérémonie à la salle de gymnastique de la Combe à Cugy, afin de garantir les distances de sécurité.

Les personnes qui n'ont aucun moyen de se déplacer sur les lieux de la séance sont priées de prendre contact avec le président du Conseil général pour organiser leur déplacement (voir coordonnées sous *Inscription obligatoire*).

→ Délai pour s'annoncer (sauf urgence) : **lundi 19 avril, à 12h00**

## Accès et parking



Le bureau du Conseil général vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et se réjouit de vous retrouver lors de cette cérémonie officielle.

Bretigny-sur-Morrens, le 26 mars 2021